

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L' UNIVERSITE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2019-192 créant l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-147 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'article 2 de la décision Inserm n°2024-147 relative à l'UMS 38 est ainsi modifié :

« Monsieur Eric SIMON est nommé directeur par intérim de cette unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 avril 2024. »

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 avril 2024.

LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

Président-directeur général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG